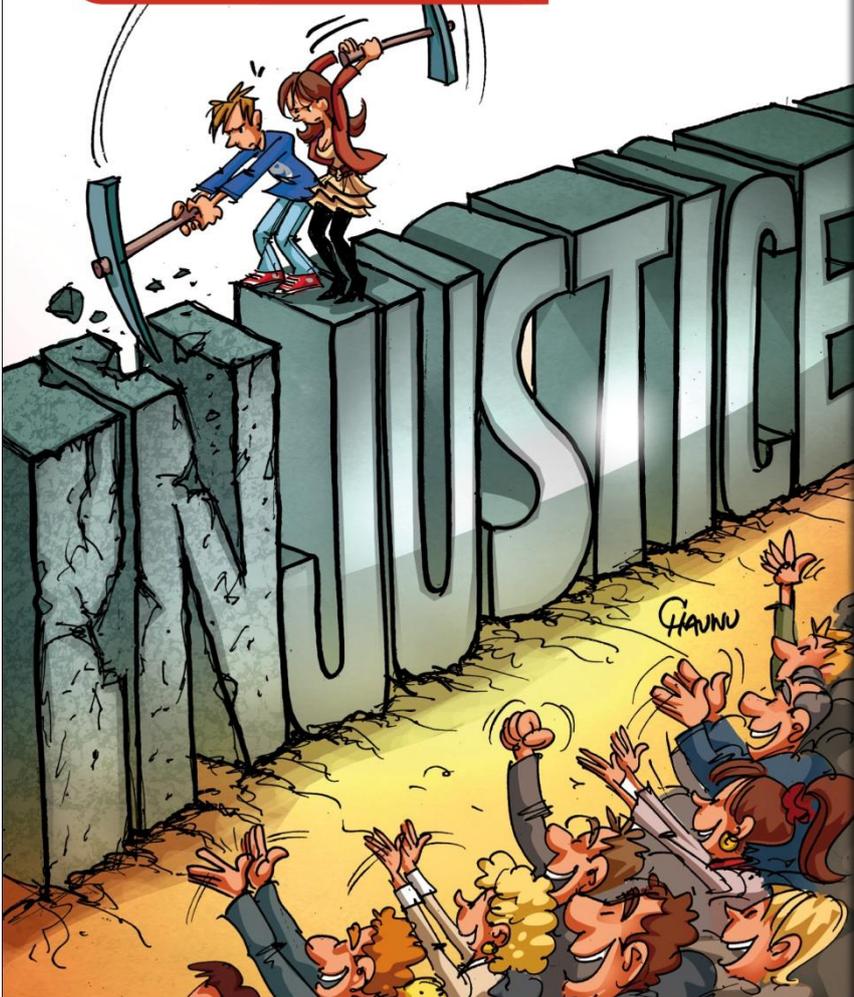


CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Lycéens

**DÉFENDONS
les Droits
de l'Homme**



15^e édition

FINALE

LE VENDREDI 27 JANVIER 2012

RETRANSMISE EN DIRECT SUR

www.memorial-plaidoiries.fr

© 2011 - Le Memorial de Caen / Maquette : agnès / DR. Chamau

**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**



l'actu

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle / Linda Siline - Ligne directe : 02 31 06 06 47
presse@memorial-caen.fr – www.memorial-caen.fr/lyc1b/



**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Dossier de presse



15^e édition

Présentation du concours	3
Équipes de lycéens sélectionnés	4
Composition du jury officiel	5
Jurys régionaux	6
Programme de la journée	7
Résumés des plaidoiries	8
Les partenaires	22
Fiche pratique	23
Règlement	24



Lycéens

**DÉFENDONS
les Droits
de l'Homme**



**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Présentation du concours

Le Mémorial de Caen propose aux lycéens de la France entière et des établissements français à l'étranger d'exprimer leur indignation face à des atteintes fondamentales aux Droits de l'Homme.

Depuis 14 années, des milliers de jeunes ont participé au concours de plaidoiries des lycéens pour les Droits de l'Homme et sont ainsi devenus les défenseurs d'une cause qui leur tient à cœur. Chaque année, au Mémorial de Caen, devant un jury composé de personnalités, un jury de lycéens et face à un auditoire de 3 000 personnes, les équipes lauréates présentent leur plaidoirie.

Cette quinzième édition sera présidée par Lilian Thuram.



Créée en 2008, la *Fondation Lilian Thuram* « Education contre le racisme » a pour objectif la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, en pariant sur l'éducation comme outil de base pour faire front contre ce phénomène.

« Nous possédons une origine unique : nous sommes tous des africains d'origine, nés il y a trois millions d'années, et cela devrait nous inciter à la fraternité » explique Yves Coppens, membre du Comité scientifique de la *Fondation Lilian Thuram*.

« Il n'y a qu'une seule race : la Race Humaine » Lilian Thuram.

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Équipes de lycéens sélectionnés

Quatorze équipes plaideront le 28 janvier 2011 au Mémorial de Caen pour la finale nationale. Tous les participants auront à cœur de mettre leur talent au service des victimes et des exclus. L'équipe gagnante partira 3 jours à New York pour une visite du siège de l'ONU.

Russie : La liberté d'expression assassinée

Florine Moreau – Axelle Bagur – Hugues Michel / Lycée Maryse Bastié - Limoges (87)

Le delta de la honte

Camille Allard / Lycée Notre Dame - Guingamp (22)

Silences assassins

Bettina Bohneq / Lycée Duhamel du Monceau – Pithiviers (45)

Nous parlons des Droits de l'Homme... et je pense à la Syrie

Oussamah Jaber / Association scolaire Saint Jean et La Croix - Saint Quentin (02)

« Maman, je ne veux plus aller à l'école »

Camille Valente / Lycée Victor Hugo – Caen (14)

Cogito Ergo Sum

Diogo Costa Cunha / Lycée Bossuet- Condom (32)

Corne de l'Afrique : notre berceau déshumanisé

Damia Taharraoui – Taha Yassine Zinifi / Lycée Lyautey – Casablanca - Maroc

Les Droits de l'Homme en Russie : mythe ou réalité ?

Marie Laloi / Lycée Madeleine Michelis - Amiens (80)

Où sont passées les petites filles ?

Fiona Berger – Marie Bruna – Céline Bardou-Caraman / Lycée Ferdinand Foch - Rodez (12)

Il fait si bon vieillir...

Alma Adilon-Lonardon / Lycée Champagnat – Saint Symphorien sur Coise (69)

Loi de l'enfant unique : mobile d'infanticides

Héloïse Pelczar / Pensionnat de Versailles – Basse-Terre – Guadeloupe

Répression syrienne : la liberté ou la vie

Samuel Verley / La Source – Meudon Bellevue (92)

Le sacrifice de la volonté usurpée d'Allah

Blaise Colling / Lycée Oberlin – Strasbourg (67)

Le droit à une fin de vie digne et heureuse

Tatiana Cretin-Maitenaz / Lycée Carnot – Cannes (06)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Composition du jury officiel

Président du jury

Lilian Thuram

Président de la Fondation « Education contre le racisme »

Jury

Corinne Feret

Vice-Présidente, Région Basse-Normandie

Thierry Beaudet

Président, M.G.E.N.

Geneviève Garrigos

Présidente, Amnesty International

Alexandre Balguy-Gallois

Administrateur, Reporters sans frontières

Ariane Weben

Bâtonnier, Ordre des avocats à la Cour d'appel de Caen

Hélène Lorson

Déléguée académique à l'action culturelle, Rectorat de Caen

Sandra Laboucarie

Journaliste, L'Actu

Noémie Schulz

Journaliste, Europe 1

Francis Gaugain

Rédacteur en chef, France Bleu Basse-Normandie

Sébastien Brêteau

Journaliste, Ouest France

Linda Ellia

Artiste peintre et photographe

Isabelle Bournier

Directrice culturelle et pédagogique, Memorial de Caen

*La composition de ce jury, arrêtée au 15 janvier 2011,
peut faire l'objet de modifications.*

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Les jurys régionaux

Les 30 novembre, 7 et 14 décembre derniers, les 14 équipes sélectionnées ont plaidé devant un jury régional composé de journalistes, d'enseignants, d'avocats, de représentants du Mémorial de Caen et d'associations de défense des Droits de l'Homme. Les équipes lauréates de ces régions se retrouveront au Mémorial de Caen pour la finale nationale du 27 janvier 2012.

Ville	Date	Lieu
Bordeaux	30 novembre 2011	Ecole Nationale de la Magistrature
Caen	30 novembre 2011	Le Mémorial de Caen
Paris	30 novembre 2011	M.G.E.N.
Marseille	30 novembre 2011	Maison de l'Avocat
Montpellier	30 novembre 2011	Le Midi Libre
Lille	7 décembre 2011	Tribunal de Grande Instance
Reims	7 décembre 2011	Lycée Clémenceau
Toulouse	7 décembre 2011	Cité de l'Espace
Tours	7 décembre 2011	Centre Départemental de Documentation Pédagogique
Lyon	14 décembre 2011	Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation
Rennes	14 décembre 2011	Ouest France
Strasbourg	14 décembre 2011	Cour Européenne des Droits de l'Homme
D.O.M.	Visionnage de DVD	Le Mémorial de Caen
Lycées français à l'étranger	Visionnage de DVD	Le Mémorial de Caen

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Programme

- 9h45** **Mot d'accueil** de Stéphane Grimaldi, Directeur du Mémorial de Caen
Discours d'ouverture par le Président du jury, Lilian Thuram, Président de la Fondation « Education contre le racisme »
- 10h20** **Russie : La liberté d'expression assassinée**
Florine Moreau – Axelle Bagur – Hugues Michel / Lycée Maryse Bastié - Limoges (87)
- 10h35** **Le delta de la honte**
Camille Allard / Lycée Notre Dame - Guingamp (22)
- 10h50** **Silences assassins**
Bettina Bohnec / Lycée Duhamel du Monceau – Pithiviers (45)
- 11h05** **Nous parlons des Droits de l'Homme... et je pense à la Syrie**
Oussamah Jaber / Association scolaire Saint Jean et La Croix – Saint Quentin (02)
- 11h20** **« Maman, je ne veux plus aller à l'école »**
Camille Valente / Lycée Victor Hugo – Caen (14)
- 11h35** **Cogito Ergo Sum**
Diogo Costa Cunha / Lycée Bossuet- Condom (32)
- 11H50** **Corne de l'Afrique : notre berceau déshumanisé**
Damia Taharraoui – Taha Yassine Zinifi / Lycée Lyautey – Casablanca (Maroc)
- 14h00** **Les Droits de l'Homme en Russie : mythe ou réalité ?**
Marie Laloi / Lycée Madeleine Michelis - Amiens (80)
- 14h15** **Où sont passées les petites filles ?**
Fiona Berger – Marie Bruna – Céline Bardou-Caraman
Lycée Ferdinand Foch – Rodez (12)
- 14h30** **Il fait si bon vieillir...**
Alma Adilon-Lonardoni / Lycée Champagnat – Saint Symphorien sur Coise (69)
- 14h45** **Loi de l'enfant unique : mobile d'infanticides**
Héloïse Pelczar / Pensionnat de Versailles – Basse-Terre (Guadeloupe)
- 15h00** **Répression syrienne : la liberté ou la vie**
Samuel Verley / La Source – Meudon Bellevue (92)
- 15h15** **Le sacrifice de la volonté usurpée d'Allah**
Blaise Colling / Lycée Oberlin – Strasbourg (67)
- 15h30** **Le droit à une fin de vie digne et heureuse**
Tatiana Cretin-Maitenaz / Lycée Carnot – Cannes (06)
- 15h45** **Délibération du jury**
Vote du jury lycéen
- 17h00** **Remise des prix et discours de clôture**



Résumés des plaidoiries

« Russie : La liberté d'expression assassinée »



La Fédération de Russie est un des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Elle s'est engagée à reconnaître les institutions européennes dont la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Elle est membre de l'ONU, du G8 qu'elle préside même actuellement. Elle est officiellement un pays démocratique. À ces différents titres elle se devrait d'être irréprochable en matière de respect des Droits de l'Homme et de montrer l'exemple aux autres nations du monde.

Or, depuis l'avènement de Vladimir Poutine, on assiste à une réduction inquiétante de la liberté d'expression dans ce grand pays. Des journalistes ont été assassinés dans des circonstances douteuses, des opposants politiques sont éliminés, des groupes religieux sont discriminés. La Tchétchénie, une des républiques de la Fédération de Russie, est écrasée sous les bombes et ses habitants soumis à de mauvais traitements. L'alternance politique ne fonctionne plus.

Le masque de la démocratie cache-t-il une nouvelle forme de dictature ?

Parler des Droits de l'Homme dans ce pays dérange. C'est en effet un partenaire économique incontournable en Europe et un acteur politique de premier ordre.

Un personnage incarnera Anna Politkovskaïa, morte assassinée par balles après avoir échappé à une première tentative de meurtre. Un second sera l'opposant politique, Alexandre Litvinenko, empoisonné à Londres par une capsule de Polonium. Le troisième personnage représentera les minorités discriminées en Fédération de Russie.

Ensemble, ils rappellent au gouvernement russe le droit international en matière de respect des Droits de l'Homme et font tomber le masque de démocratie qui dissimule le visage d'un nouveau nationalisme qui est en train de bâillonner les libertés en Fédération de Russie.

**Florine Moreau, Axelle Bagur, Hugues Michel,
Lycée Maryse Bastié à Limoges (87)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Le delta de la honte »

« Nous avons senti le pétrole bien avant de le voir. Une odeur infecte de garage et de végétation en décomposition imprégnait l'air. Cette puanteur devenait insoutenable ».



Ce journaliste décrit-il les effets de la marée noire qui a ravagé le Golfe du Mexique ? Non !! Ici c'est dans l'indifférence quasi générale que les terres agricoles sont recouvertes d'une couche de liquide huileux, tout a disparu sous le pétrole... un des meilleurs du monde, paraît-il !!

Tout est détruit : l'agriculture, la pêche, l'environnement... les Hommes.

Terre africaine, le Nigeria détient une richesse convoitée par tous. L'or noir. Mais les habitants du delta du Niger sont pauvres malgré l'exploitation du pétrole car il profite en grande partie à l'étranger. Les multinationales, dont Shell, se partagent les bénéfices avec le gouvernement corrompu du Nigeria, tout en polluant la nature depuis des années. Des hommes, des femmes, des enfants n'ont plus accès à la nourriture, à l'eau, à la santé. Or tout être humain a droit à la santé, à un environnement sain et à un niveau de vie suffisant.

Le pétrole fuit de partout : corrosion des oléoducs, mauvais entretien des infrastructures, erreurs humaines. Comble de l'ironie, les populations locales se servent comme elles peuvent, malgré le danger, directement aux pipelines. De plus, des rebelles fatigués de voir leurs terres détruites n'hésitent pas, pour se faire entendre, à saboter les installations pétrolières. Enfin, n'oublions pas l'hypocrisie mondiale ! Il suffit d'une seule marée noire dans le Golfe du Mexique pour que l'opinion mondiale s'affole tandis que le Nigeria reste sous médiatisé. Ce pays ravagé par le pétrole, l'est aussi par la violence, le désespoir, l'amertume et la colère.

Colère pour les terres et les animaux, colère pour le peuple Bodo, une communauté de pêcheurs vivant dans le territoire Ogoni, aujourd'hui peuple de réfugiés, colère pour les enfants jouant pieds nus dans les flaques de pétrole et vivant près des torchères, pratique pourtant illégale depuis 1984. Colère...

Mesdames et Messieurs, je dénonce cette situation dans le delta du fleuve Niger comme une atteinte grave aux droits humains. Article 25 de la DUDH : « Toute personne... a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et celui de sa famille ».

Je dénonce la complicité de l'Europe, des États-Unis et de la Chine qui ne respectent ni les Hommes, ni la terre dans le but de faire des profits immédiats. Des solutions existent !

Demandons des comptes aux entreprises pétrolières qui doivent informer, nettoyer la pollution. Encourageons toutes les organisations internationales comme Amnesty International à faire pression sur le gouvernement nigérian qui a le devoir de protéger ses habitants et celui de partager les revenus du pétrole.

Imaginez cette terre rendue aux couleurs de la vie... Oui, Mesdames et Messieurs, « j'ai un rêve » : que le delta du Niger ne soit plus « le delta de la honte » !

Camille Allard,
Lycée Notre-Dame à Guingamp (22)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Silences assassins »

Aslan, Adam, Beslan, Ibraghim, Zelemkhan... Ces prénoms ne vous disent sans doute rien, cependant il s'agit de jeunes hommes tchéchènes de 16 à 30 ans, ce sont des maris, des fils, des frères, des amis... Arrachés à leur entourage, victimes de disparitions forcées.



Saviez-vous que depuis les années 2000, fin « officielle » de la seconde guerre de Tchétchénie, plus de 5000 êtres humains ont disparu ? Ces disparitions consistent en l'arrestation, la détention, l'enlèvement, ou toute autre forme de privations de liberté pour des motifs idéologiques et politiques perpétrés par des agents de l'État ou groupuscules agissant avec l'autorisation, l'appui et l'acquiescement de l'État. Il s'ensuit un déni de reconnaissance, la privation de liberté et la dissimulation du sort réservés à la personne disparue et du lieu où elle se trouve, la soustrayant ainsi à la protection de la loi. Il me semble cependant que cela constitue une violation de l'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui est le droit à la vie, une triple violation de l'article 3 qui stipule que nul ne sera soumis à la torture et traitement inhumain ou dégradant, de l'article 5 qui est le droit à la liberté et à la sûreté, de l'article 8 qui spécifie que chacun a le droit au respect de son domicile... Plus j'y pense et plus la liste s'allonge. Mais l'exemple le plus frappant de violation est bien celui de la Convention contre les disparitions forcées (adoptée par la Fédération de Russie) qui précise dans son article premier : « aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou tout autre état d'exception ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée ». Régulièrement, l'étiquette « lutte antiterroriste » est utilisée pour coiffer une telle inhumanité. L'état-major russe prétend lutter contre une poignée de terroristes qu'ils chiffrent entre 700 et 2000 combattants. Qu'aurons-nous dit si les gouvernements anglais ou espagnol avaient eu recours au même procédé, sous prétexte de réduire l'IRA ou l'ETA ?

La disparition comme mode de répression répond à des objectifs bien précis... Premièrement la clandestinité est la garantie d'impunité, effectivement il n'y a ni auteur, ni victime. En effet, la garantie d'impunité des auteurs de disparitions forcées permet, non seulement la négation absolue du crime, mais aussi l'invention d'explications grossières, telles que « les disparus sont à l'étranger » ou « ils ont été enlevés par la guérilla ». Deuxièmement, des interrogatoires sont menés sous tortures physiques et psychologiques, par des professionnels conseillés par des psychologues, des psychiatres, des médecins, tous masqués et dotés de pseudonymes... La victime vit dans la crainte permanente d'être tuée. Elle est soustraite à la protection de la loi, privée de tous ses droits et à la merci de ses ravisseurs. Cette exaction est une violation continue qui se prolonge souvent pendant des années après l'enlèvement. Si la victime ne meurt pas, si elle est finalement libérée, elle risque de souffrir toute sa vie des séquelles physiques et psychologiques de cette forme de déshumanisation et des brutalités et tortures qui l'accompagnent souvent. Ces effets sont destructeurs non seulement sur la victime directe, mais également sur sa famille et plus largement sur la société qui finit par être totalement paralysée, car elle ignore avec précision qui est visé, que ce soit des activistes politiques, des idéologues, leurs amis, parents ou tout simplement ceux suspects d'être sympathisants. De telle sorte que n'importe qui peut être victime d'une « disparition ».

Longtemps, l'absence de mécanismes spécifiques susceptibles de protéger les victimes a favorisé l'impunité et constitué une lacune du Droit International. Mais des traités et des conventions ont été adoptés afin de faire cesser ces agissements odieux, car une personne disparue ne se volatilise pas comme ça, car quelque part quelqu'un sait forcément ce qui s'est passé, car il y a toujours un responsable ! La disparition forcée est un crime au regard du droit international. Or, dans la plupart des cas, les responsables ne sont jamais déférés devant la justice ! Comment ne pas se révolter ? Comment ne pas se mobiliser ?

Il est temps que cela change, je prends donc aujourd'hui, en rédigeant cette plaidoirie, le parti de la raison en demandant la justice pour les familles d'Aslan, Adam, Ibraghim... et de tous les disparus de Tchétchénie.

Bettina Bohne,
Lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers (45)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Nous parlons des Droits de l'Homme...
et je pense à la Syrie »



Tout le monde, ou presque, en Syrie, s'était soumis au régime de terreur des Assad... Mais la victoire du mouvement révolutionnaire en Tunisie fit naître l'espoir au cœur de 15 enfants. À Deraa, dans le sud du pays, 15 enfants, répondant à leur nature d'être humains, dignes et libres, ont écrit sur le mur de leur collège : « le peuple veut abattre ce régime ».

Au sein de 20 millions d'esclaves, 15 enfants ont redressé l'échine. Ces enfants ont été arbitrairement arrêtés puis détenus par des agents du régime de Bachar El Assad. D'après les organisations de défense des Droits de l'Homme, ils ont tous subi de mauvais traitements. L'un d'entre eux est toujours en détention, 9 mois après les faits. Suite à ces arrestations illégales, les proches de ces enfants se sont révoltés, exigeant, pacifiquement, leur libération.

Immédiatement, la répression a commencé. Ce jour-là, le 18 mars, 4 personnes sont mortes à Deraa selon *syrianmartyr.com*. Les manifestations ont ensuite gagné l'agglomération, et avec elles, la répression...

Le 29 avril, les forces de l'ordre ont arrêté près de 200 personnes, qui tentaient de forcer le blocus établi sur Deraa.

Parmi eux figurait un adolescent de 13 ans, retrouvé un mois plus tard, mort et « couvert de blessures manifestement infligées au moyen d'armes contondantes, et le pénis sectionné » (Rapport de Amnesty International). Il s'appelait Hamza Al-Khatib.

Je veux rendre hommage à Hamza, qui aurait eu 14 ans le 24 octobre. Je veux rendre hommage à tous les enfants, toutes les femmes et tous les hommes en détention, ou torturés à mort, pour avoir osé demander leurs droits.

Au nom des enfants qui meurent, au nom des civils qui souffrent dans des geôles obscures, au nom de ces principes si sacrés des Droits de l'Homme, le monde doit réagir ! Des mesures sont possibles. Le conseil de sécurité de l'ONU doit voter une résolution condamnant le régime et infliger des sanctions. Bachar El Assad doit subir un embargo sur les armes. Les diplomates, dont le régime se sert pour traquer les opposants de par le monde, doivent être expulsés.

Enfin, il faut forcer le régime à accepter que des journalistes indépendants rendent compte de la situation sur place. C'est là un strict minimum.

Oussamah Jaber,
Association scolaire Saint-Jean et La Croix à Saint-Quentin (02)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Maman, je ne veux plus aller à l'école »

C'était il y a six ans, en 2005. Elève de quatrième d'un collège très calme de la banlieue de Rouen, Sébastien bégayait un peu. Ce fut assez pour tout déclencher. Au début de l'année, alertés par des moqueries d'adolescents au téléphone, ses parents en parlent au professeur principal. Chacun croit l'affaire close. Par la suite, aucun incident n'est signalé. « Sébastien ne disait rien », rapporte sa mère, Monique Teriac. Mais un jour de mars, le collégien prend un appel sur la ligne fixe du domicile. La communication dure trois minutes, puis il remonte dans sa chambre... et se pend.



Pourquoi ?

Quelles peuvent bien être les causes de tous ces faits divers, plus ou moins graves, qui surviennent chez les enfants ou adolescents, entre 5 et 15 ans ?

Comment, en partant de simples histoires, de simples jeux de cour de récré, en arrive-t-on à des conséquences aussi graves : peurs, déscolarisations, psychothérapie, automutilations, violences aboutissant à des blessures plus ou moins graves, ou encore décès ?

Et enfin, pourquoi n'en parle-t-on pas ?

Le harcèlement en milieu scolaire est un phénomène qui sévit de plus en plus dans nos écoles. Les professionnels lui ont donné un nom anglais : le school bullying. Selon toutes les études mondiales et françaises consacrées à la violence scolaire, 10 à 15% des élèves seraient harcelés par leurs camarades.

Pour ces élèves la vie est un enfer. Ils se voient affublés de surnoms ridicules. Leurs camarades de classe font bloc contre eux pour ne pas leur adresser la parole, le contenu de leur trousse est renversé. Leurs desserts sont taxés à la cantine et leurs cartables piétinés... Ces élèves sont bousculés dans les couloirs, enfermés dans des pièces. Ils reçoivent des messages injurieux ou méchants et ces différents types de harcèlement sortent de plus en plus des cours d'écoles et envahissent la vie privée de ces élèves dit « bouc émissaires ».

Le school bullying, ce sont de petits faits, banals, labiles mais répétitifs. C'est une violence persistante, qui use. Ce que les experts résumant sous cet anglicisme ressemble plutôt à de la tyrannie et à des humiliations préméditées et continues. Un élève est victime de bullying lorsqu'un autre élève ou groupe d'élèves se moquent de lui ou l'insultent. Ces situations peuvent durer et il est difficile pour l'enfant de se défendre et d'en parler.

Alors à qui la faute : ces enfants, qui s'adonnent à des jeux dangereux ? Les parents laxistes ou dépassés ? Ou les dysfonctionnements des Institutions de la République ?

Peut-être la loi du silence qui emmure, qui étouffe et alimente le non-dit.

Comment peut-on aider ces enfants, qui la plupart du temps, n'osent même pas faire part de ce qu'ils subissent ?

Comment peut-on leur promettre la sécurité dans cet endroit, supposé être un sanctuaire où ils sont censés ne courir aucun risque ?

Comment sauver tous ces enfants de cette destruction imminente ?

Ma plaidoirie proposera d'abolir tous les tabous et de lever le rideau sur ces faits de plus en plus répandus et dont la gravité ne cesse d'augmenter. Elle commencera par dénoncer le harcèlement à l'intérieur des écoles, puis celui envahissant la vie privée de l'enfant et enfin les conséquences d'un tel harcèlement sur la vie de ces enfants, et sur leurs avenir...

Enfin, elle proposera de passer outre cette peur de la différence, pour révéler le respect, la liberté, ainsi que l'égalité des enfants ; les Hommes de demain, qui eux aussi, auront à pourfendre les Droits de l'Homme.

**Camille Valente,
Lycée Victor Hugo à Caen (14)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Cogito Ergo Sum »



« Cogito ergo sum ». Vous connaissez certainement ces mots de Descartes et leur signification : « Je pense, donc je suis ». Mais la vraie question reste, que suis-je si je ne peux penser ? Quelles sont les conditions pour penser par soi-même, avoir un avis sur une question ? En réalité, on ne peut penser et donc agir dans la société, seulement si on connaît tous les aspects. Les libertés d'expression et d'information sont à la société ce que les couleurs sont au peintre. Elles sont fondamentales si l'on veut être libre dans sa tête. On ne peut se forger un avis propre à soi, si l'on ne dispose que d'un point de vue : de même que l'artiste ne peut peindre sa toile, s'il ne dispose que de rouge, ou de bleu... Comment ferait-il les mélanges ? C'est sans doute pour cette raison que depuis les pensées des philosophes éclairés du XVIII^{ème} siècle, ces droits sont soulignés de 1789, ou la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 pour l'aspect mondial... Et pourtant, des pays siégeant à l'ONU, ne respectent pas la liberté de la presse ; lesquels, comment, dans quel but ?

On parle ici en effet, bien de la liberté de la presse, qui est certes, une petite partie de ces libertés, mais très représentative et souvent à la base du tout. Le propriétaire d'un journal par exemple, est libre de dire ce qu'il veut, et de le diffuser où il le souhaite. Pourtant, il existe des limites à ces droits, comme il en existe dans toute liberté. On ne peut porter préjudice délibérément à un individu ou à un groupe, ou bien inciter à la haine... Mais est-ce vraiment pour cela que la presse est filtrée dans beaucoup trop de pays comme la Chine, le Yémen ou la Colombie ? Est-ce vraiment au nom de ces limites que Liu Xiaobo, prix Nobel de la Paix, voit le monde derrière les barreaux d'une cellule ? Est-ce vraiment pour ces raisons que des journalistes comme Anna Politkovskaja ont été assassinés ? Qui sont ces personnes qui se battent pour la liberté de la presse ? Où se battent-elles ?

Des pays entiers dépensent d'énormes sommes pour contrôler les journaux. En réalité, celui qui contrôle la presse, contrôle les pensées du peuple et s'assure de rester au pouvoir ! Comment, alors, peuvent-ils tout contrôler de nos jours avec la forme qu'a prit la presse, à savoir, Internet ? On s'exprime sur des blogs, on lit des articles en ligne, on commente des vidéos... Constamment on donne son avis et on lit celui des autres ! C'est sans doute pour cela que la Chine, figurant parmi les ennemis d'Internet, a interdit dès le 28 janvier 2010, les mots « Egypte », ou encore « Tunisie » dans les recherches et les réseaux sociaux... On connaît bien la puissance de l'information et on sait quelles ont été les conséquences dans ces deux pays, et par crainte que le peuple ne prenne exemple, on censure. Comment imiter quelque chose que l'on ne connaît pas ?

Les médias sont le 4^{ème} pouvoir dans notre société actuelle, ils permettent au tyran de prendre possession du peuple, qui n'est plus, sans le savoir, son souverain et c'est pour que chaque peuple soit libre, que l'on doit se battre et continuer de soutenir les journalistes et citoyens qui se battent.

**Diogo Costa Cunha,
Lycée Bossuet à Condom (32)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Corne de l'Afrique : notre berceau déshumanisé »

Le 11 juin 2011, 5 ans après une première famine en Somalie, l'histoire se répète : l'état de famine est décrété dans les régions sud de la Somalie. Très vite ce sont la sécheresse, la natalité relativement élevée sont pointées du doigt mais la vérité est tout autre et cache dans son mutisme l'horreur que peut commettre l'homme en affamant son semblable. Islamistes d'Al Chebaab, états, Hedge Funds et nous, tous complices d'un massacre qui peut compter 750 000 victimes à l'horizon 2015. « Nous avons prévenu la communauté internationale il y a un an », explique Elysabeth Byrs, porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, et pourtant dans la situation actuelle du pays, un enfant meurt toutes les 10 secondes et des milliers de personnes fuient quotidiennement leur domicile pour trouver refuge dans les territoires voisins. La corne de l'Afrique n'a plus rien d'abondant si ce n'est le malheur d'une population prise au piège.



Notre plaidoirie se veut être un appel à l'ensemble des partis responsables, à la prise de conscience de l'enjeu humain considérable et des violations des Droits de l'Homme que connaît le peuple somalien. C'est ainsi que 9 millions d'hommes et de femmes essaient de survivre dans un climat d'extrême insécurité où règnent enlèvement, exécution arbitraire et viol. Trois ans auparavant, Amnesty International publiait un rapport dans lequel elle dénonçait la violation du droit humanitaire par les milices en guerre. Les O.N.G. sur place et la population payent les frais d'un conflit qui ne respecte pas les conventions de Genève statuant à l'article 3, sur l'obligation des partis en conflit, à traiter humainement toute personne engagée.

Par ailleurs, qu'en est-il de cette communauté internationale si prompt à défendre les droits fondamentaux des populations, quand un intérêt économique s'y manifeste ? Pourquoi tant d'ambivalence et de mollesse, quant à la politique à mener en Somalie ? Le peuple somalien n'a pas grand-chose à offrir et sollicite simplement la fraternité des peuples qui lui est promise, par l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Par ailleurs, nous mettrons l'accent sur la réduction des aides de la communauté internationale à l'heure même, ou le pays est touché par une terrible famine. Cette même famine que les états ont laissé germer dans l'indifférence totale, puisque 1 an auparavant, l'ONU et l'OXFAM nous alertaient sur la situation alimentaire catastrophique dans la corne de l'Afrique.

Ensuite, le sociologue Robert Linhart soulignait que « l'agriculture ne servait plus à nourrir les populations, mais à produire des devises » mettant en lumière la responsabilité de ces fonds d'investissements (Hedge Funds) qui ont participé par le biais de la spéculation, à la flambée des prix des denrées alimentaires depuis deux ans. Ces techniques spéculatives prennent à la gorge de nombreuses familles, qui n'ont ainsi plus les moyens de subvenir à leurs besoins alimentaires de base.

Enfin, nous exhortons tous ceux qui prendront connaissance de notre plaidoirie à agir, sachant qu'en parler est une première forme d'action, aussi insignifiante que soit notre voix dans le concert mondial, nous continuerons à dénoncer l'infamie que vivent encore certains hommes et femmes du XXIe siècle.

**Damia Taharraoui, Taha Yassine Zinifi,
Lycée Lyautey à Casablanca (Maroc)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Les Droits de l'Homme en Russie : mythe ou réalité ? »



Vingt ans se sont écoulés depuis la chute de l'U.R.S.S. en 1991. Vingt ans donc, de droits et de libertés pour un peuple plein d'espoir en la démocratie, n'ayant vécu jusqu'alors que sous un régime tsariste puis un régime totalitaire ? Non, la Russie n'est aujourd'hui qu'un semblant de démocratie où les Droits de l'Homme sont méprisés et où leurs défenseurs sont discrédités, menacés, victimes de violences, emprisonnés ou assassinés.

Depuis l'année 2000, année d'accession au pouvoir de Vladimir Poutine, l'O.N.G. *Reporters sans frontières* a dénombré plus de 26 assassinats de journalistes. Aujourd'hui, en Russie, ce sont eux qui, pour la plupart, dénoncent les violations des Droits de l'Homme dans les rares journaux indépendants russes. Mais ils ne sont pas les seuls. Les défenseurs des droits humains sont aussi des membres d'O.N.G. ou de simples citoyens. Parmi eux, on retrouve ceux qui luttent contre les tortures et les enlèvements en Tchétchénie et dans le Caucase Nord, ceux qui dénoncent la corruption, les violences de l'Armée et de la police, les violations des droits des prisonniers. Ce sont également les militants écologistes, qui défendent la forêt de Khimki, menacée par un projet d'autoroute. Mais en Russie, ces actions sont durement réprimées au mépris de la liberté d'expression, pourtant garantie par la Constitution russe et par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'article 3 de la même déclaration garantit aussi, que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». En effet, outre les assassinats, on ne compte plus le nombre de militants passé à tabac, certains en étant devenus handicapés, ni celui de ceux qui croupissent en prison pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. Même si certains meurtres ont été élucidés, la plupart des enquêtes ne sont pas ouvertes ou classées, faute de preuves. C'est le règne de l'impunité pour ces meurtres politiques.

En 2006, la journaliste Anna Politkovskaïa a été assassinée à Moscou ; Elle luttait contre les violences en Tchétchénie. Cinq ans après, l'enquête n'a toujours pas abouti. C'est le même cas pour Natacha Estemirova, abattue en 2009, qui travaillait pour l'O.N.G. russe Mémorial. Il faut que justice soit rendue à tous ces défenseurs des Droits de l'Homme.

Mais comment agir ? Les gouvernements des pays de l'Europe ferment les yeux sur les pratiques russes. Pourquoi cela ? Car la Russie est riche de ses ressources naturelles et demeure une puissance continentale qu'il convient de ménager. Et pour les pays alentours, le pétrole et le gaz valent bien plus que des vies humaines. Il faut donc que ce soient les citoyens qui soutiennent la société civile russe, par le biais des O.N.G. qui médiatisent leur combat et révèlent ce que cache la Russie. Afin que les Russes soient enfin libres et que les Droits de l'Homme ne soient plus un mythe pour tous ceux qui vivent dans la peur.

Marie Laloi,
Lycée Madeleine Michelis à Amiens (80)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Où sont passées les petites filles ? »



Elles ont encore l'âge de jouer à la poupée pourtant elles jouent aux femmes et défilent sur des podiums comme les grandes. Ces concours de beauté mettent en scène celles que l'on appelle des mini-miss. Les petites filles qui défilent se comportent en véritables « femmes miniatures ».

Elles adoptent des codes de séduction qui ne sont pas en adéquation avec leur âge. Leur santé en est même affectée. En effet, il va de soi que le jury recalera toutes les petites filles pouvant avoir quelques rondeurs. Ces exigences peuvent aller jusqu'à la maigreur pour finalement aboutir à l'anorexie.

Dans ce curieux culte de la réussite, l'échec n'en est que plus difficile à vivre. On parle des histoires « heureuses » de gagnantes de ce genre de concours mais qu'en est-il des enfants déçus ? De ces petites filles qui vont rentrer chez elles, sans avoir remporté de prix alors qu'elles se préparaient au « grand jour » depuis des mois voire des années. Le regard des parents doit être terrible. En jouant un rôle qui n'est pas le leur, ces enfants se dévalorisent et peuvent sombrer dans la dépression.

Ces petites filles jouent ici un rôle très ambigu. Elles ne sont en réalité que l'objet de la bêtise de leurs parents. Nous ne comprenons pas comment certains parents osent projeter sur leurs enfants leurs rêves déçus. Ces concours renvoient à l'image d'une réussite sociale avérée ou fantasmée.

Mais il y a là un aspect encore plus grave, cible principale de ces concours de beauté, ces petites filles sont susceptibles de devenir objets de désirs, et ce bien malgré elles. De plus leurs tenues vestimentaires ne correspondent pas à celles d'une enfant : minis jupes, jeans ultra taille basse, top moulant sur des soutiens-gorges rembourrés, maillots de bain. S'ajoutent à cela le maquillage à outrance, les faux cils et les fausses dents, sans oublier le brushing.

Nous trouvons inadmissible que le corps des enfants soit considéré comme un tel objet d'exposition. L'article 36 de la convention des droits de l'enfant précise : « les états parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitations préjudiciables à tout aspect de son bien-être ». En présentant publiquement et artificiellement ces petites filles comme de véritables femmes, il ne fait aucun doute qu'on les soumet à une forme d'exposition préjudiciable à leur bien-être qui va à l'encontre de l'épanouissement de leur personnalité.

C'est pourquoi nous aimerions que de telles exhibitions cessent. Ne nous étonnons pas de vivre dans une société d'apparence si nous inculquons aux enfants qu'il faut être le plus beau pour réussir.

Fiona Berger, Marine Bruna, Céline Bardou-Caraman
Lycée Ferdinand Foch à Rodez (12)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Il fait si bon vieillir... »

« Ils ne s'en rendent pas compte vous savez, ils sont vieux, ça ne les dérange pas... »



J'étais venue pour visiter cet institut ; cherchant un endroit pour accueillir humainement une vieille femme souffrant de la maladie d'Alzheimer. Une employée m'a ouvert la porte et m'a menée à un semblant de salon. Trois vieilles femmes étaient recroquevillées sur leurs fauteuils, d'un air résigné. Trois vieilles femmes sur trois fauteuils, et une chaise roulante. Une chaise roulante vide, à un détail près. Deux prothèses de jambe gisaient à ses pieds, revêtues de bas de laine.

Remarquant mon trouble, l'aide-soignante a devancé ma question :

« Ne vous inquiétez pas, m'a-t-elle dit, ce n'est que le fauteuil d'une résidente qui est morte il y a deux jours ».

Mon silence sans doute en disait trop. Une fois encore, elle a semblé percevoir une once de reproche dans ma voix – comme si je trouvais choquant que l'empreinte de la mort soit disposée nonchalamment au milieu de trois vieilles femmes. Trouvais-je choquant ce vestige d'une femme qui était assise à leurs côtés, sur ces mêmes chaises, trois jours plus tôt ? Trouvais-je choquant que leur soit imposée l'évidence : « Bientôt ce sera votre tour... » ? Trouvais-je choquant que ces trois femmes soient considérées comme suffisamment amoindries pour ne pas avoir conscience de leur condition, pour ne pas être angoissées par une échéance placée constamment sous leurs yeux, se rappelant à leur bon souvenir : « Bientôt ce sera votre tour... » ? Trouvais-je que ces restes, posés là, n'avaient rien d'anodin ?

Oui, elle a semblé percevoir une once de reproche dans ma voix – comme si je considérais ces femmes dignes d'attention. Comme si je les considérais dignes. Comme si simplement je les considérais.

Devinant vaguement mon indignation, elle m'a aimablement rassurée : « Ils ne s'en rendent pas compte vous savez, ils sont vieux, ça ne les dérange pas... »

Aujourd'hui, mesdames, messieurs, j'accuse la société de reléguer ses mères, ses pères aux oubliettes. Je pense, oui, qu'il est choquant et même injustifiable que ces individus dits « personnes âgées » soient entassés à trois dans des chambres froides et étroites.

Je pense qu'il est anormal que l'État, hypocrite, limite bien souvent le personnel à une aide-soignante pour quatre-vingt pensionnaires. Je pense qu'il est bien triste que les maisons de retraite – pardon, les établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes – soient devenues des asiles clos et malsains. Je pense qu'il est indigne de notre société d'avoir à ce point honte de ses vieux, devenus inutiles, qu'elle les cloître autoritairement. Je pense qu'il est inacceptable que ces personnes soient considérées comme des enfants, voire comme des objets.

C'est nous qui sommes les enfants, mesdames, messieurs, nous qui leur devons tout.

**Alma Adilon-Lonardon,
Lycée Champagnat à Saint-Symphorien-sur-Coise (69)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Loi de l'enfant unique : mobile d'infanticides »



En moins de dix ans, la Chine est devenue la première puissance économique mondiale de plus d'un milliard d'habitants. Mais elle présente un déséquilibre démographique frappant : 674 millions d'hommes pour seulement 634 millions de femmes. Cet écart est la conséquence indirecte de la création en 1979 du wan-xi-shao : politique de l'enfant unique, contraignant les parents à n'avoir qu'un seul et unique enfant afin de réduire la croissance fulgurante de la population mondiale récemment passée à 7 milliards d'habitants. En effet, les mères ont souvent recours à l'avortement (13 millions, soit 55% des femmes), et parfois à des méthodes inhumaines telles que l'abandon du nourrisson ou l'infanticide lorsque le nouveau-né est de sexe féminin, et ce, sans que le gouvernement chinois ne tente quoi que ce soit pour protéger ces filles ! De plus, les orphelinats dans lesquels sont placées certaines « rescapées » sont décrits comme des « dying rooms » à savoir des chambres de la mort. Ceci s'explique par la priorité pour les familles chinoises d'avoir un garçon car celui-ci, à la majorité, pourra s'occuper de ses parents, reprendre le commerce familial... quand une femme devra, elle, après son mariage, partir vivre chez son époux et s'occuper de ses beaux-parents. Ainsi, ses parents perdront l'unique enfant qu'ils n'auront jamais le droit d'avoir.

On pourrait essayer de faire passer cette situation dramatique pour un problème mineur, or des milliers de jeunes chinoises meurent chaque année, à l'orphelinat, faute de moyens et d'intérêt, ou tuées par la main de leurs propres parents. Cela implique, aussi qu'une grande partie d'homme ne pourra jamais se marier et quoi de mieux qu'une femme pour attendrir et calmer la gente masculine de plus en plus violente ? Pire, depuis quelques années, des réseaux de trafics humains se développent : enlèvement et séquestration de femmes, prostitution et mariages forcés deviennent courants.

Nous ne pouvons fermer les yeux sur ces crimes. La fin de cette atteinte aux Droits de l'Homme doit passer par une prise de conscience internationale, mais surtout de la population chinoise et de son gouvernement afin de changer les mœurs pour que le fait, de donner naissance à une fille soit une fierté et non plus un déshonneur.

**Héloïse Pelczar,
Pensionnat de Versailles à Basse-Terre (Guadeloupe)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Répression syrienne : la Liberté ou la Vie »



La torture, les peines et châtiments corporels, les exécutions... Ces termes nous sont étrangement familiers, et inconnus à la fois. Familiers par leur sens, inconnus par la distance qui nous en sépare et leur portée que nous peinons à cerner.

Et pourtant, ces traitements cruels et dégradants sont le quotidien de milliers d'hommes et de femmes à travers le monde, et notamment le monde arabe. Le combat, pacifique et idéologique, qui porte le nom de printemps arabe est une « révolte contre la tyrannie et l'oppression », contre le régime despotique en place depuis trop longtemps. Leurs revendications sont légitimes : la liberté d'expression et d'association, la fin d'un régime de terreur basé sur l'espionnage et la torture, la liberté de participer à la vie politique, ... des valeurs fondamentales de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. En lisant ces nouvelles, j'ai l'impression qu'une page de l'Histoire s'écrit sous mes yeux.

La réaction des dirigeants face à l'insurrection populaire est variée. En Syrie, c'est la voie de la violence qui a pris le dessus. Dans un récent rapport, l'ONU parle de 2 900 morts liés aux répressions, et de plusieurs dizaines de milliers d'arrestations dont l'issue est souvent la torture et la séquestration. Néanmoins, la communauté internationale reste indécise et n'agit pas.

Ce sont donc les voix de quelques manifestants pacifistes que l'on entend à Paris, Londres ou Washington, qui supplient pour nous sensibiliser à leur cause. Ces hommes et ces femmes, venus de Syrie pour échapper à l'horreur, espèrent trouver en l'Europe ou l'Amérique des bastions de protection et de respect. Mais la répression les traque jusqu'ici. Depuis plusieurs semaines, des bandes armées, qui sont en fait des membres des services secrets syriens, viennent agresser ces manifestants, ou les identifient pour ensuite enlever et torturer leurs proches restés au pays. Ainsi, de Damas à Paris, l'ombre acérée de l'aigle syrien plane autour de qui ose s'exprimer.

Dans ce plaidoyer, je ferai d'abord un état des lieux de la situation syrienne : les violations aux Droits de l'Homme (les articles 5, 9, 19 & 20 principalement) ont menés à des « actes de barbarie » révoltant la « conscience de l'humanité ». Je présenterai ensuite les profils des manifestants en Occident, comment leur liberté de « parler et de croire » est mise en péril par le Mukhabaraat, représentant de l'oppression ?

À travers différents cas, j'établirai le danger de cette situation sur les droits fondamentaux et inaliénables de l'homme. Enfin, j'insisterai sur le rôle des états de droit démocratique, de leur devoir d'assurer la défense intérieure de tous leurs citoyens : Ils doivent être à la base des démarches afin d'empêcher les manifestants d'être catalogués et de voir leurs vies et celles de leur proches mises en danger. Car, si nous n'agissons pas aujourd'hui, c'est toute la démocratie de demain qui est en péril.

**Samuel Verley,
La Source (92)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Le sacrifice de la volonté usurpée d'Allah »

Imaginez, vous êtes en Afrique, vous vous promenez, et là, sous vos yeux soudainement, un enfant de 9 ans est en train de se faire frapper comme un animal, sans pitié et sans gêne !

Nous allons ensemble jeter un coup d'œil aujourd'hui en Afrique de l'Ouest.



Au Dakar, capitale du Sénégal et Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, les enfants sont les acteurs principaux d'une exploitation de mendicité. Battus, traités comme des « chiens » ou comme des objets, ils partent chaque jour faire la manche, pour satisfaire les besoins de protagonistes qu'ils appellent maître. Ils sont exploités par ces maîtres, qui leur montrent une illusion absurde de la vie, les manipulent grâce à l'enseignement du coran, et mettent leurs pratiques malsaines sur le compte de la volonté d'Allah.

Partout en Afrique de l'Ouest, où les mosquées poussent au fil du temps et sont entourées d'écoles coraniques, les enfants sont traités comme des esclaves qui servent juste de gagne pain pour leurs maîtres. Ces mêmes maîtres qui devraient leur inculquer les valeurs de la véritable vie et les forger à devenir des hommes respectables, s'enrichissent sur leurs dos. Imaginez la relation entre un maître et son chien, et bien c'est cette même règle de soumission qui existe pour ces enfants et les mêmes lois. Quand le maître parle, l'esclave se tait, écoute et exécute ce qui lui a été dicté. S'il ose rechigner, il est frappé à plusieurs reprises. Au début, les violences se font avec les membres physiques, mais on peut bien se douter que si l'enfant est têtu, le maître passe aux objets, fouet, sandale ou autre matraque. Les parents quant à eux, savent pour la plupart, à quoi s'attendre lorsqu'ils prennent acte d'envoyer leurs enfants dans des écoles coraniques. Mais le monopole détenu des écoles coraniques et leurs maîtres sadiques, leur permet de voiler les yeux de ces derniers et d'usurper la volonté d'Allah, tout en gardant la confiance des parents.

Au lieu de prendre place à l'école au véritable enseignement où devrait normalement être leur place, les enfants mendient dès leur jeune âge dans les rues, pour ramener le montant demandé par leurs maîtres, de plus, sans être assurés de pouvoir assouvir leur faim. S'ils ne ramènent pas ce que leurs maîtres demandent, ils sont punis, frappés, conspués, obligés de faire le lendemain ce qu'ils n'auront pas fait la veille, plus le montant habituel. Et personne n'est présent pour arrêter ce martyr.

Certains de ces enfants démunis se sont évadés pour échapper à cette triste réalité, mais se retrouvent dans la rue à errer avec les autres enfants qui hantent la rue depuis leur fugue, et sont dépourvus d'une vision claire d'un avenir qui ne cesse de s'assombrir au fil du temps. Ces enfants sont appelés des « talibés ». Ils sont reconnaissables dans la rue car ils portent avec eux, une mallette qui est une boîte de conserve de tomates, où certaines âmes charitables y déposent parfois de quoi amuser leurs estomacs vides ou de l'argent.

Le gouvernement est bien sûr au courant de cette situation dégradante, mais que fait-il ? Qu'attend-il pour sérieusement se pencher sur le problème ? On peut se demander s'ils se sont décidés à ignorer le phénomène, ou s'enrichissent eux aussi dans cette pauvreté, comme les marabouts au Sénégal et les maîtres au Burkina-Faso.

Pour essayer d'enrayer le problème, quelques minables actions poussives tentent de faire prendre connaissance de l'ampleur de la situation. Ainsi, l'écrivain Sénégalais Cheik Hamidou Kane a décidé de défendre les talibés, l'association *Parrer*, réunissant hommes d'affaires et intellectuelles et chefs religieux, a été créée pour mettre fin au scandale. Un conseil présidentiel sur les enfants a aussi été soulevé, mais tout cela reste malheureusement insuffisant pour le moment pour arrêter le calvaire.

Donc, je dirais que pour ces enfants qui ne savent pas de quoi sera fait leur avenir, ils ne doivent pas se laisser faire. Malheureusement, je ne suis ni dans la situation, ni dans le pays, pour constater avec indignation la vie de ces enfants. Ils sont battus, humiliés, utilisés comme pièce de monnaie par leurs aînés appelés maîtres. Ces mêmes aînés, qui leur donnent une vision plus qu'abjecte de leur monde, en leur faisant croire que c'est la volonté d'Allah et que de ces sacrifices, ils apprennent le sens de la vie par sa parole.

Alors quand on ne peut se réfugier ni dans la religion, ni dans son noyau familial et privé de sa propre liberté, que peut-on espérer de la vie ? Imaginez un de vos enfants, une seule journée, à la place de ces talibés. Quels seraient vos sentiments ? Pour ma part, indignation, révolte, dégoût, peur, colère... Et j'en passe.

**Blaise Colling,
Lycée Oberlin à Strasbourg (67)**

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



« Le droit à une fin de vie digne et heureuse »



Le 26 février 2008, une femme, Chantal Sébiré âgée de 53 ans, atteinte d'une grave tumeur des sinus, en informe la presse ; ses jours sont comptés. Devenant de plus en plus intolérable, son mal lui fait perdre tous ses sens : odorat, goût, vision, la paralysant progressivement. N'étant pas suicidaire, gardant toute sa conscience, elle va jusqu'à demander au Président de la République et à la justice « le droit de mourir dans la dignité », posant ainsi le problème de l'euthanasie.

Depuis qu'il a certains droits et qu'il peut, dans une certaine mesure, décider de son destin, l'homme se demande s'il a aussi le droit de choisir de mourir lorsqu'il se sait souffrant et condamné par sa maladie. En tant que citoyen, la question qui se pose est : l'euthanasie est-elle légitime ?

Si vous me le permettez, je dirai en quelques mots ce qu'est l'euthanasie. L'euthanasie est l'action destinée à abrégé, sans souffrance, la vie d'êtres humains atteints de maladies incurables entraînant des douleurs intenses que la thérapeutique ne parvient pas à atténuer. On distingue deux formes d'euthanasie : l'euthanasie active, qui désigne un acte volontaire en vue d'abrégé la vie du patient et l'euthanasie passive, qui consiste à ne pas utiliser les moyens thérapeutiques, qui permettraient de prolonger quelque peu la vie d'un malade incurable et souffrant.

Mais à ce jour, rien n'est réellement, concrètement décidé. Faut-il laisser les personnes qui souffrent, seules, face à leur malheur ? Faut-il les aider, les accompagner afin d'abrégé leurs souffrances ?

Face à ces interrogations, deux thèses s'affrontent :

- Certains défendent l'euthanasie dite active prônant l'individualisme, qui tend à privilégier les droits, les intérêts et la valeur des individus, le droit de chacun à une mort décente, à la dignité humaine.
- D'autres refusent d'envisager l'euthanasie active appliquant à la lettre le serment d'Hippocrate, qui est de sauver des vies coûte que coûte.

Personnellement, il me semble juste, qu'une personne sachant qu'elle est condamnée et que rien ne peut plus la sauver, ait le droit de demander à son médecin d'abrégé ses souffrances et que, celui-ci puisse répondre favorablement à sa demande.

Depuis 2005, la loi Leonetti a instauré le droit au « laisser mourir ». Cette loi s'applique pour tous les malades, y compris ceux qui ne sont pas en fin de vie. L'objectif est d'autoriser la suspension d'un traitement ou de ne pas l'entreprendre si les résultats escomptés sont inopportuns, c'est-à-dire, disproportionnés ou se limitant à permettre la survie artificielle du malade. Le texte recherche un équilibre entre les droits du malade et la responsabilité du médecin.

Il serait temps de poser directement la question aux français sous forme de référendum, et dans le cas où le oui l'emporterait, de définir le cadre dans lequel ce droit pourrait s'exercer.

Tatiana Cretin-Maitenaz,
Lycée Carnot à Cannes (06)

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



**LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME**

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Les partenaires du concours



l'actu

Partenaires pour la remise des prix

Amnesty International
Reporters sans frontières
M.G.E.N.
L'actu

Partenaires des jurys régionaux

Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg
Cité de l'Espace à Toulouse
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon
Centre Départemental de Documentation Pédagogique à Tours
Barreau de Marseille
École de la Magistrature de Bordeaux
Lycée Clemenceau à Reims
Ouest France à Rennes
Tribunal de Grande Instance de Lille
Le Midi Libre à Montpellier
M.G.E.N.

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Fiche pratique

Inscriptions : Retrait des dossiers jusqu'au 31 octobre 2011
Retour des plaidoires jusqu'au 6 novembre 2011

Plaidoires : Les élèves plaident en solo ou par équipe de 2 ou 3 pendant 10 minutes.

Première sélection : sélection des résumés des plaidoires

Sélection des meilleurs résumés de plaidoires pour chaque jury régional.

Deuxième sélection : sélection orale dans les régions

Les mercredis 30 novembre, 7 et 14 décembre 2011, de 14h à 17h, les 14 équipes, sélectionnées dans chacun des jurys régionaux, ont présenté leur plaidoie à l'oral.

Dernière sélection : la finale

En public, le vendredi 27 janvier 2012, de 10h à 18h, au Mémorial de Caen, les 14 équipes lauréates des finales régionales se retrouveront en finale nationale.

Les prix :

- 1^{er} prix :
Séjour de trois jours à New-York avec la visite du siège de l'ONU
- 2^e prix :
Séjour à Londres comprenant la visite du siège d'Amnesty International.
- 3^e prix :
Une journée à Paris avec l'équipe de *Reporters sans Frontières*.

Prix de l'Engagement citoyen offert par la *M.G.E.N.*
Prix des lycéens offert par *L'actu*

Renseignements : Le Mémorial de Caen
Concours lycéen pour les Droits de l'Homme
BP 55026
14 050 Caen cedex 4
Tél : 02 31 06 06 50
lyceens@memorial-caen.fr
www.memorial-caen.fr/lyc1b/

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Règlement

(jeu concours sans obligation d'achat)

Art. 1 : L'organisateur du 15^e Concours de Plaidoiries des lycéens pour les Droits de l'Homme est le Mémorial de Caen (Esplanade Eisenhower, BP 55026, 14 050 Caen cedex 4).

Qui peut participer ?

Art. 2 : Le concours est ouvert aux élèves de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics et privés, de France métropolitaine, des départements d'Outre-mer (voir Art. 6) et des lycées français à l'étranger (voir Art. 7).

Art. 3 : Les candidats doivent rédiger une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte aux Droits de l'Homme. L'exposé devra porter sur une cause concrète et d'actualité en France ou dans le monde. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée.

Art. 4 : Les exposés pourront être préparés et présentés soit par un candidat seul, soit par une équipe de 2 à 3 candidats maximum.

Art. 5 : Les candidats doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire.

Art. 6 : Le concours est ouvert aux lycéens des D.O.M. suivants : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane à la condition impérative que le Conseil Régional de chaque D.O.M. ait officiellement accepté de financer le voyage des candidats du D.O.M. jusqu'à Paris aller et retour. Une seule équipe représentera l'ensemble des Départements d'Outre-mer. Le concours se déroulera dans les mêmes conditions que pour les lycéens métropolitains (délais, composition des équipes, durée d'exposé ...) mis à part ce qui concerne la seconde sélection (voir Art. 16).

Art. 7 : Une seule équipe représentera l'ensemble des lycées français à l'étranger. Le concours se déroulera dans les mêmes conditions que pour les lycéens métropolitains (délai, composition des équipes, durée d'exposé...) mis à part ce qui concerne la seconde sélection (cf. art 16).

Que faut-il faire ?

3 étapes de sélection

1^{ère} sélection : Un résumé

Art. 8 : Pour la première sélection, les candidats téléchargent la fiche d'inscription sur le site www.memorial-plaidoiries.fr et nous la font parvenir par mail à lyceens@memorial-plaidoiries.fr. L'inscription sera validée par l'envoi d'un accusé de réception.

Art. 9 : Chaque équipe doit enregistrer son inscription avant le dimanche 6 novembre 2011 inclus.

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Art. 10 : Le comité organisateur sélectionnera 10 équipes candidates maximum pour chaque jury régional.

Art. 11 : Les candidats sélectionnés seront prévenus, par téléphone ou par mail, 15 jours avant la date de leur finale régionale.

Art. 12 : Les participants sont invités à consulter le site Internet du Mémorial de Caen pour connaître les résultats. Aucun courrier ne sera envoyé en cas de non sélection.

2^e sélection : Dans votre région

Art. 13 : Cette seconde sélection sera effectuée, en décembre, par 12 jurys régionaux composés principalement d'enseignants, d'avocats, de journalistes et de personnes engagées dans la défense des Droits de l'Homme.

Art. 14 : La seconde sélection de ce concours consiste en une présentation orale par les candidats de leur plaidoirie devant un jury.

Art. 15 : Pour cette seconde sélection, les candidats doivent exposer leur texte complet. Le temps de présentation doit être compris entre 8 et 12 minutes.

Art. 16 : Les lycéens des DOM et les lycéens des lycées français à l'étranger, retenus lors de la première sélection, devront filmer leur plaidoirie en une seule prise de vue. Un seul plan d'ensemble fixe est obligatoire, sans mouvement de caméra ni zoom. Aucun montage audio ou vidéo n'est autorisé. Le support ne peut être qu'un DVD ou CD Rom. La date limite d'envoi au Mémorial est le dimanche 27 novembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 17 : Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de l'exposé. Une mise en scène limitée est tolérée.

Art. 18 : Les candidats seront jugés sur la pertinence du sujet, la construction du sujet, la solidité de l'argumentaire, la conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Art. 19 : Tous les candidats sélectionnés pourront assister à l'ensemble des plaidoiries présentées lors de cette sélection (excepté pour les D.O.M. et les lycées français à l'étranger).

Art. 20 : Le jury est souverain dans la désignation de l'équipe lauréate au niveau régional. Toutefois, le comité organisateur se réserve le droit d'intervenir en cas de non-respect du règlement.

Art. 21 : Dans la mesure du possible, le jury doit délibérer et proclamer les résultats le jour même des présélections.

Art. 22 : Le jury énoncera le classement des trois meilleures plaidoiries. La première équipe gagnera le droit de participer à la finale qui aura lieu à Caen, le vendredi 27 janvier 2012. Les autres équipes recevront divers lots.

Art. 23 : Les résultats des sélections régionales seront mis en ligne sur le site Internet dans les jours suivants.

Art. 24 : En cas d'intempéries, d'impossibilité majeure, la sélection régionale sera reportée à une date ultérieure. Si elle ne peut pas l'être, les équipes présenteront leur plaidoirie par l'intermédiaire d'un DVD / CD Rom qui sera envoyé au Mémorial de Caen (cf. art.16).

Art. 25 : Les frais de déplacement ou autres liés à la présélection incombent aux candidats.

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



3^e sélection : Au Mémorial à Caen

Art. 26 : L'épreuve finale se déroulera au Mémorial de Caen le vendredi 27 janvier 2012 devant un jury composé de personnalités du monde juridique, enseignant, culturel, artistique... concernées par la défense des Droits de l'Homme et devant un jury composé de lycéens.

Art. 27 : L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

Art. 28 : Le temps de parole de chaque membre de l'équipe doit être équivalent.

Art. 29 : Le temps de présentation de la plaidoirie doit être compris entre 8 et 12 minutes.

Art. 30 : Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de l'exposé. Une mise en scène limitée est tolérée.

Art. 31 : Si une équipe ne peut concourir, elle sera remplacée par l'équipe arrivée en seconde position lors des jurys régionaux.

Art. 32 : Si pour causes de grèves des transports, d'intempéries ou d'impossibilité d'accéder au Mémorial de Caen, une équipe ne peut se rendre à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Art. 33 : La délibération des jurys aura lieu immédiatement après le concours.

Art. 34 : Le jury est souverain dans la désignation des lauréats.

Composition des équipes à lire attentivement

Art. 35 : Tout candidat inscrit sur la fiche d'inscription contenue dans le dossier doit plaider oralement lors des finales régionales et nationale.

Art. 36 : Finales régionales : en cas de maladie ou d'impossibilité, un candidat, membre d'une équipe peut être absent et donc ne pas plaider lors de la finale régionale. Le candidat absent ne pourra réintégrer son équipe pour la finale nationale et ne pourra prétendre à aucun prix.

Art. 37 : Entre la finale régionale et la finale nationale au Mémorial de Caen, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée sauf en cas de maladie.

Art. 38 : Finale nationale : seul un certificat médical peut autoriser un membre de l'équipe à ne pas plaider en finale. Dans ce cas, si le candidat ne plaide pas en finale à Caen, le reste de l'équipe peut concourir mais aucun prix ou récompense ne sera remis au candidat absent.

Art. 39 : Chaque équipe se compose de candidats (de 1 à 3) et d'un accompagnateur. L'accompagnateur doit être majeur. Lors de la finale, il s'engage, en accompagnant l'équipe, à veiller au respect du programme établi par le Mémorial de Caen.

En dehors des activités prévues dans le programme par les organisateurs, le Mémorial de Caen décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les organisateurs demandent expressément aux accompagnateurs de veiller à la bonne tenue de leurs équipes lors des différentes activités et en particulier dans le cadre de l'hôtel hébergeant les candidats.

Lycéens

DÉFENDONS les Droits de l'Homme



LE CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
DES LYCÉENS
POUR LES DROITS DE L'HOMME

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX



Les prix

Art. 40 : 1^{er} prix : un voyage à New York avec pour point fort : la visite de l'O.N.U.

Conditions de ce voyage : ce voyage est prévu pour l'équipe lauréate, composée de 1, 2 ou 3 candidats et d'un accompagnateur majeur.

Transport : pris en charge aller et retour depuis le domicile des candidats.

Hébergement : 3 nuits dans un hôtel à New York.

Organisation du séjour : le Mémorial de Caen organise uniquement la visite de l'O.N.U. L'organisation des autres visites sur place est libre et doit être prévue par l'accompagnateur. Le transport, l'hébergement et les repas seront pris en charge par l'organisateur sur la base d'un forfait.

Art. 41 : 2^e prix : un voyage à Paris avec pour point fort la visite du secrétariat national d'Amnesty International et une invitation au gala d'Amnesty International France.

Conditions de ce voyage : ces voyages sont prévus pour l'équipe arrivée seconde en finale, composée de 1, 2 ou 3 candidat et d'un accompagnateur majeur. La date de visite du secrétariat national est choisie en fonction des disponibilités d'Amnesty International.

Transport : prise en charge aller et retour depuis le domicile des candidats. Les voyages se font en train.

Hébergement (uniquement pour la soirée de gala) : 1 nuit dans un hôtel parisien.

Art. 42 : 3^e prix : une journée à Paris avec pour point fort la visite du siège de Reporters Sans Frontières.

Conditions de ce voyage : ce voyage est prévu pour l'équipe arrivée troisième en finale, composée de 1, 2 ou 3 candidats et d'un accompagnateur majeur.

Transport : pris en charge aller et retour depuis le domicile des candidats.

Art. 43 : En cas d'intempéries majeures entraînant l'absence de la moitié des équipes ou plus, le Mémorial de Caen se réserve la possibilité d'annuler la finale nationale.

Art. 44 : Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites sur leur prestation orale et que ces images soient reprises par la presse ou par les organisateurs. Ils acceptent aussi que leur texte soit repris en tout ou partie pour la promotion du concours.

Art. 45 : La finale du concours donne lieu à l'édition des textes des plaidoiries rédigées par les lycéens. Les textes imprimés seront ceux présentés lors des finales régionales. Quelques modifications minimales peuvent être apportées aux textes entre la finale régionale et la finale nationale.

Art. 46 : « Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »

Art. 47 : Le règlement est déposé chez Maître Beaufils. S.C.P. J.P. Beaufils, M. Driquet, L. Vandaele, Huissiers de justice associés - 42 rue Damozanne 14000 Caen.